



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 18 Février 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 44
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 4
 Nombre de membres excusés : 7
 Nombre de membres absents : 6

Date de convocation :
 12 février 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

25 FEV. 2021

et affichage le :

25 FEV. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes
 8.8 - Environnement

L'an 2021, le 18 février à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 12 février 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 12 février 2021.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Démarche collective pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Mme Catherine CAILLY			X : M. Pascal DALIGAUT		
M. Pascal DALIGAUT	x				
M. Sylvain DELANGE					x
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	x				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT	x				
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE	x				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					x
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN					x
Mme Natacha MASSIEU					x
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU					x
Mme Isabelle BACHELOT				x	
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Caroline CHANU				x	
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER			X : M. Gilles FAUCON		
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE					x
Mme Cindy BAUDRON	x				
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY				x	
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER					x
M. Régis PICOT				x	
Mme Jane PIGAULT					x
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	44	0	4	7	6
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	44				
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	48				

Mme Catherine GOURNEY LECONTE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Vu la délibération favorable de l'Intercom de la Vire au Noireau, en date du 27 juin 2017 qui sollicite le SDEC Energie pour réaliser un diagnostic énergie intercommunal sur son territoire,

Vu la décision favorable du SDEC Energie en date du 15 septembre 2017 de réaliser le diagnostic énergie intercommunal du territoire de la communauté de communes,

Vu le dispositif d'aide régional « IDEE CONSEIL "audits énergétiques groupés de bâtiments publics" » qui a pour but d'aider à la réalisation d'audits groupés faisant suite à un travail de gestion et d'analyse du patrimoine bâti de la collectivité comme outil d'aide à la décision pour des travaux visant la réduction des consommations d'énergie,

Considérant que seuls les communautés de communes et les syndicats d'énergies départementaux, dans le cadre d'un marché d'audits groupés passé pour le compte d'une communauté de communes sont éligibles au dispositif d'aide régionale.

Considérant que la convention de partenariat entre la communauté de communes et le SDEC Energie pour la réalisation du diagnostic a permis d'impulser une démarche collective d'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments publics les plus énergivores sur le territoire. 5 communes et l'Intercom sont aujourd'hui accompagnées dans ce cadre.

Considérant qu'à la suite du diagnostic énergie intercommunal, plusieurs collectivités ont souhaité réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments en vue d'établir des scénarios de travaux de rénovation énergétique et d'en évaluer les coûts prévisionnels.

Les audits suivants ont été demandés par les collectivités volontaires :

Bâtiment	Localisation	Collectivité compétente
1. Ecole Marcel Pagnol de St-Jean le Blanc	TERRES-DE-DRUANCE	Commune
2. Salle des fêtes de St-Jean le Blanc	TERRES-DE-DRUANCE	Commune
3. Ecole primaire de Saint-Martin-des-Besaces	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Commune
4. Salle des fêtes de Le Bény-Bocage	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Commune
5. Ecole maternelle de Saint-Martin-des-Besaces	SOULEUVRE-EN-BOCAGE	Commune
6. Mairie de Saint-Sever Calvados	NOUES-DE-SIENNE	Commune
7. Ecole maternelle de Saint-Sever Calvados	NOUES-DE-SIENNE	Commune
8. Salle des fêtes de Champ du Boul	NOUES-DE-SIENNE	Commune
9. Ancienne salle des fêtes de Saint-Sever Calvados	NOUES-DE-SIENNE	Commune
10. Gendarmerie de Vassy	VALDALLIERE	Commune

Ces audits énergétiques de bâtiments répondront au cahier des charges de l'ADEME et seront réalisés par le biais d'un marché porté par le SDEC Energie, dans le cadre d'une convention qui sera établie entre le syndicat et chaque collectivité bénéficiaire.

Ils feront l'objet d'une demande d'aide auprès de la Région Normandie, au titre du dispositif « IDEE CONSEIL : audits énergétiques groupés de bâtiments publics » pouvant couvrir jusqu'à 60% de leur coût.

La réalisation de ces audits n'implique pas de contribution financière de la part de la communauté de communes.

La Région Normandie demande à ce que la communauté de communes donne son accord pour la réalisation desdits audits.

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Transition Energétique » réunie le 8 janvier 2021 et du Bureau communautaire réuni le 18 janvier 2021, il est proposé au conseil communautaire, après en avoir délibéré, de :

- donner son accord pour la réalisation des audits sur les bâtiments listés ci-dessus dans le cadre du marché porté par le SDEC Energie
- donner son accord pour que le SDEC Energie réalise une demande d'aide financière auprès de la Région Normandie pour ces audits.

***NB:** Dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente du SDEC Energie, indique ne pas prendre part au vote de cette délibération.*

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 47 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



